



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
07.11.2001 Bulletin 2001/45

(51) Int Cl.7: **G09F 15/00**

(21) Numéro de dépôt: **01420098.4**

(22) Date de dépôt: **30.04.2001**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Dominguez, M. Louis-Michel**
38230 Pont de Cheruy (FR)

(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU,
12, rue Boileau,
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(30) Priorité: **02.05.2000 FR 0005589**

(71) Demandeur: **Doal**
69800 Saint Priest (FR)

(54) **Système de mise en place de supports d'informations dans un local**

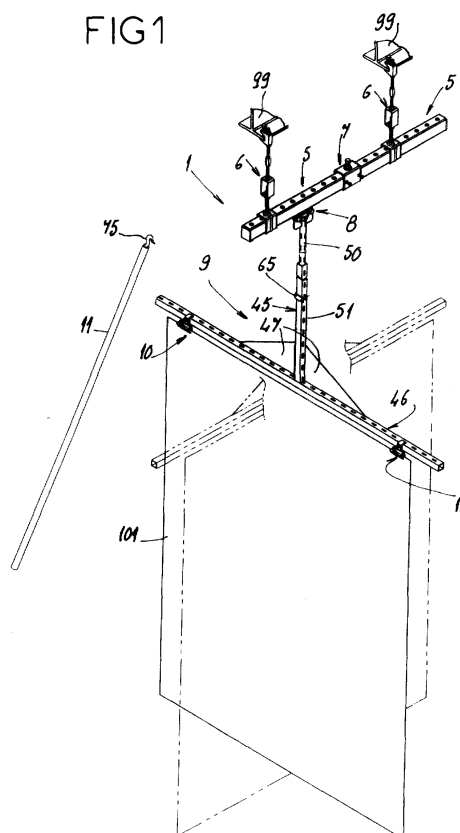
(57) Ce système (1) comprend des éléments longitudinaux (5) suspendus au plafond du local, et des supports d'informations (9) destinés à être suspendus à ces éléments longitudinaux (5).

Selon l'invention,

- lesdits éléments longitudinaux (5) sont conformés pour constituer des moyens de guidage et comprennent des moyens de blocage (16) aménagés régulièrement sur leur longueur ; et
- chaque support d'informations (9) est relié à au moins un organe coulissant (8), engagé sur au moins un de ces éléments longitudinaux (5) et pouvant coulisser le long de celui-ci, chacun de ces organes coulissants (8) comprenant des moyens de blocage (37) propres à coopérer avec ceux desdits éléments longitudinaux (5) pour permettre son immobilisation en un emplacement déterminé de ces éléments longitudinaux (5).

Notamment destiné à la mise en place de supports d'informations (9) publicitaires dans un magasin à grande ou moyenne surface.

FIG1



Description

[0001] La présente invention concerne un système de mise en place de supports d'informations dans un local, notamment de supports d'informations publicitaires dans un magasin à grande ou moyenne surface.

[0002] Un magasin de ce type doit comprendre des informations promotionnelles ou publicitaires clairement visibles par les consommateurs, ne venant pas empiéter sur la surface de vente. Dans ce but, des supports d'informations, généralement des panneaux ou affiches, sont suspendus au plafond de ces magasins.

[0003] Une technique existante consiste à suspendre directement lesdits supports d'informations au plafond du magasin, au moyen de pitons d'ancrage et de chaînettes ou de cordons de suspension.

[0004] Cette technique a toutefois pour inconvénient majeur d'obliger à un travail relativement long et fastidieux pour interchanger les supports d'informations, ou surtout pour déplacer et repositionner ces supports d'informations lors des réagencements périodiques du magasin. Les interchangements obligent en effet à accéder aux crochets de suspension des panneaux ou affiches, situés relativement en hauteur, et sont d'autant plus difficiles à réaliser que lesdits panneaux ou affiches peuvent avoir des dimensions relativement grandes. Les déplacements et repositionnements des supports d'informations obligent, quant à eux, à déterminer avec précision les nouveaux emplacements de suspension afin que les panneaux ou affiches puissent être positionnés précisément au centre des travées du magasin et à une hauteur déterminée au-dessus des gondoles. Il est en effet essentiel que les panneaux ou affiches soient placés de manière optimale, de manière à ne pas affecter l'aspect visuel du magasin. Une fois ces emplacements déterminés, des pitons sont mis en place dans le plafond puis les supports d'informations sont réaccrochés.

[0005] Une autre technique consiste à suspendre des poutrelles au plafond du magasin au moyen de tiges filetées, ces poutrelles recevant d'autres poutrelles identiques, posées sur elles, qui leur sont perpendiculaires. L'ensemble forme un réseau offrant de nombreux points de fixation possibles, auquel les panneaux ou affiches peuvent être suspendus aux endroits adéquats. Cette suspension est généralement réalisée par perçage de trous dans les poutrelles et engagement dans ses trous de crochets solidaires desdites chaînettes ou cordons de suspension.

[0006] Cette deuxième technique ne remédie qu'imparfaitement aux inconvénients précités, l'interchange- ment des panneaux ou affiches restant relativement difficile, long et fastidieux à accomplir, de même que le déplacement et le repositionnement de ces mêmes panneaux ou affiches.

[0007] La présente invention vise à remédier à ces inconvénients essentiels.

[0008] Par ailleurs, le document antérieur EP 0 118 664 décrit une armoire de stockage de panneaux, no-

tamment de panneaux de présentation dans les lieux de vente de pièces telles que des fenêtres, des portes, des échantillons de carrelage ou des miroirs. Les panneaux sont montés coulissants sur des rails supérieurs, dans lesquels pivotent des galets, et comprennent des galets inférieurs qui roulent sur des surfaces ou des rails inférieurs.

[0009] L'armoire de stockage selon ce document ne convient pas pour l'utilisation recherchée pour la présente invention, à savoir la mise en place de supports d'informations dans un local, notamment de supports d'informations publicitaires dans un magasin à grande ou moyenne surface.

[0010] Le document DE 37 19 654 décrit un dispositif comprenant des montants susceptibles de recevoir des objets à présenter, ces montants pouvant être déplacés entre des rails et des crans permettant de placer ces montants dans une position déterminée.

[0011] Ce document ne convient pas non plus pour l'utilisation recherchée pour la présente invention.

[0012] L'invention se rapporte à un système comprenant, de manière connue en soi, des éléments longitudinaux suspendus au plafond du local, et des supports d'informations destinés à être suspendus à ces éléments longitudinaux.

[0013] Selon l'invention,

- lesdits éléments longitudinaux sont conformés pour constituer des moyens de guidage et comprennent des moyens de blocage aménagés régulièrement sur leur longueur ; et
- chaque support d'informations est relié à au moins un organe coulissant, engagé sur au moins un de ces éléments longitudinaux et pouvant coulisser le long de celui-ci, chacun de ces organes coulissants comprenant des moyens de blocage propre à coopérer avec ceux desdits éléments longitudinaux pour permettre son immobilisation en un emplacement déterminé de ces éléments longitudinaux.

[0014] Les supports d'informations peuvent ainsi être déplacés le long des éléments longitudinaux grâce aux organes coulissants et peuvent être immobilisés en un emplacement déterminé de ces éléments longitudinaux par coopération des moyens de blocage que comprennent ces organes coulissants avec les moyens de blocage que comprennent les éléments longitudinaux.

[0015] Il en résulte que les supports d'informations peuvent être très facilement et rapidement déplacés et positionnés précisément dans ledit local, en particulier être placés de manière adéquate par rapport aux gondoles d'un magasin à grande surface.

[0016] Avantagusement, chaque support d'informations comprend :

- des moyens permettant le positionnement du panneau ou affiche comportant les informations soit dans une position parallèle à la direction de dépla-

cement de l'organe coulissant auquel ledit support est raccordé soit dans une position perpendiculaire à cette direction, et

- des moyens de blocage de ce support d'informations dans l'une ou l'autre de ces positions.

[0017] Des supports d'informations peuvent ainsi être positionnés selon au moins deux orientations différentes dans ledit local. En particulier, lorsque ce dernier est un magasin à grande surface, des éléments longitudinaux peuvent être disposés parallèlement aux gondoles ou perpendiculairement à celles-ci pour permettre de réaliser des affichages visibles soit depuis les allées principales du magasin (affichages parallèles aux gondoles) soit depuis les travées délimitées par deux gondoles adjacentes (affichages perpendiculaires aux gondoles).

[0018] Cette possibilité de deux positions, combinée à la possibilité de placer un support d'informations en tout point d'un élément longitudinal ou d'une série d'éléments longitudinaux aboutés, permet de modifier très facilement et très rapidement un affichage dans un local de grandes dimensions, en particulier dans un magasin à grande surface.

[0019] Avantageusement, chaque support d'informations comprend :

- des moyens permettant de régler la position en hauteur du panneau ou affiche comportant les informations par rapport audit organe coulissant, et
- des moyens de blocage permettant de fixer ce panneau ou cette affiche dans une position donnée.

Avantageusement, chaque support d'informations comprend une branche horizontale le long de laquelle est destiné à être placé l'un des bords du panneau ou affiche comportant les informations, cette branche horizontale recevant des attaches propres à venir en prise avec ce bord ; cette branche horizontale est conformée de manière à être réglable en longueur et comprend des moyens de blocage permettant de lui conserver une longueur déterminée.

Cette branche horizontale permet de parfaitement maintenir ledit panneau ou affiche, et la possibilité de la régler en longueur permet de l'adapter rapidement et facilement aux dimensions de ce panneau ou de cette affiche.

De préférence, chaque support d'informations est relié à un organe coulissant unique et présente une structure en forme de T renversé, à savoir présente une branche verticale reliée à l'organe coulissant par une extrémité et une branche horizontale reliée, par sa zone médiane, à l'autre extrémité de la branche verticale.

Ladite branche verticale est avantageusement formée par deux barres télescopiques dont une première est fixée audit organe coulissant et dont la deuxième est reliée à ladite branche horizontale et

peut pivoter par rapport à la première barre, des trous ou fenêtres étant aménagés dans l'une de ces barres, au moins un trou ou fenêtre étant aménagé dans l'autre barre et au moins une goupille étant prévue pour être engagée au travers de trous ou fenêtres de ces barres lorsque ces trous ou fenêtres sont en alignement, les trous ou fenêtres respectifs de chacune desdites barres étant disposés pour placer ladite branche horizontale selon l'une ou l'autre des deux positions de pivotement précitées.

Avantageusement, au moins l'une desdites barres comprend une série de trous ou fenêtres étagés.

Ces trous permettent le réglage précité de la position en hauteur du panneau ou de l'affiche comportant les informations.

Ladite branche horizontale peut comprendre au moins deux barres télescopiques, des trous ou fenêtres étant aménagés dans l'une de ces barres, au moins un trou ou fenêtre étant aménagé dans une autre barre et au moins une goupille étant prévue pour être engagée au travers de trous ou fenêtres de ces barres lorsque ces trous ou fenêtres sont en alignement.

Cette branche horizontale peut ainsi être adaptée aux dimensions dudit panneau ou de ladite affiche comportant les informations.

Avantageusement, le système comprend des ensembles de préhension et d'accrochage des panneaux ou affiches, chaque ensemble étant formé par une pièce en U propre à être engagée au travers des fenêtres et par une pince propre à pincer le bord d'un panneau ou affiche comportant les informations à présenter.

L'accrochage de ce panneau ou de cette affiche sur ladite branche horizontale et l'immobilisation d'une barre télescopique par rapport à une autre peut ainsi être réalisé simultanément.

Selon une forme de réalisation préférée de l'invention,

- chaque élément longitudinal présente une section transversale sensiblement carrée ou rectangulaire, et comprend une fente longitudinale aménagée dans un de ses côtés, et lesdits moyens de blocage que comprend cet élément longitudinal sont constitués par une série de trous aménagés dans la paroi de cet élément longitudinal opposée à celle dans laquelle est aménagée ladite fente ;
- chaque organe coulissant est constitué par un corps en forme de plaque pouvant être engagé dans ladite fente, deux paires de roues montées sur chaque côté de ce corps, pouvant rouler le long de la paroi de l'élément longitudinal délimitant ladite fente, et lesdits moyens de blocage que comprend cet organe coulissant sont constitués par un pêne d'axe perpendiculaire à celui des roues, sollicité par un ressort, ce pêne pouvant coulisser entre une position normale dans laquelle il peut, sous l'action du-

dit ressort, être engagé dans l'un des trous précités de l'élément longitudinal et une position rétractée dans laquelle il ne fait pas obstacle au coulissement de l'organe coulissant dans ledit élément longitudinal, ce pêne ayant une extrémité qui dépasse dudit élément longitudinal lorsque l'organe coulissant est engagé dans cet élément longitudinal, cette extrémité comportant un organe d'accrochage, et

- le système comprend une canne dont une extrémité comporte un crochet pouvant venir en prise avec ledit organe d'accrochage de manière à permettre d'amener ledit pêne en position rétractée et de maintenir ce pêne dans cette position afin de permettre le coulissement de l'organe coulissant.

[0020] Avantageusement, cet organe d'accrochage présente une forme circulaire, favorisant sa saisie au moyen de ladite canne.

[0021] De préférence, chaque support d'informations comprend une extrémité en forme de fourche, par laquelle il est relié à un organe coulissant, cette extrémité venant se placer autour dudit organe d'accrochage lorsque ledit support est relié à cet organe coulissant.

[0022] Cette extrémité en forme de fourche, de par sa conformation, favorise la saisie dudit organe d'accrochage au moyen de ladite canne.

[0023] Pour sa bonne compréhension, l'invention est à nouveau décrite ci-dessous en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée du système qu'elle concerne.

La figure 1 en est une vue en perspective, un support d'information qu'il comprend étant représenté en traits pleins dans une position et en traits interrompus dans une autre position ;

la figure 2 est une vue en perspective éclatée de deux sous-ensembles qu'il comprend, ainsi que d'un profilé formant un rail qu'il comprend également ;

la figure 3 est une vue en perspective éclatée d'un autre sous-ensemble qu'il comprend ;

les figures 4 et 5 sont des vues de détail de ce système, à échelle agrandie, et

la figure 6 est une vue de dessus, très simplifiée, d'un magasin à grande surface.

[0024] La figure 1 représente un système 1 de mise en place d'affiches ou de panneaux comportant des informations publicitaires dans un magasin à grande ou moyenne surface.

[0025] Ce système 1 comprend :

- des éléments longitudinaux profilés 5, formant des rails de coulissement ;
- des ensembles 6 de suspension de ces éléments 5 au plafond du magasin ;
- des ensembles 7 de raccordement de ces éléments

5 les uns aux autres ;

- des organes coulissants 8, destinés à être engagés dans les éléments 5 et pouvant coulisser le long de ceux-ci ;
- des supports d'informations 9 reliés à ces organes coulissants 8;
- des ensembles 10 de préhension et d'accrochage des panneaux ou affiches, et
- une canne 11.

[0026] Ainsi que cela est représenté, les éléments 5 sont destinés à être fixés à des profilés 99 solidaires du plafond du magasin de manière à constituer, comme montré à la figure 6, des alignements 12 d'éléments 5 aboutés, régulièrement espacés (selon un entraxe de deux mètres par exemple) et orientés perpendiculairement aux gondoles 100 du magasin.

[0027] Il apparaît plus particulièrement à la figure 2 que chaque élément 5 présente une section transversale sensiblement rectangulaire. Cet élément 5 comprend une fente longitudinale 15 aménagée dans une de ses parois longitudinales et une série de trous 16 régulièrement espacés, aménagés dans sa paroi opposée à celle dans laquelle est aménagée la fente 15.

[0028] Les éléments 5 sont suspendus de telle sorte que leurs fentes 15 soient orientées vers le bas. Ceux situés aux extrémités des alignements 12 sont fermés par des plaquettes amovibles 17, dont une est visible à la figure 3.

[0029] Chaque ensemble de suspension 6 est constitué par une pièce 20 de fixation au plafond, un manchon 21 propre à recevoir un élément 5 et une structure intermédiaire 22 reliant cette pièce 20 à ce manchon 21.

[0030] Lorsque le plafond ou la charpente métallique du magasin comprend des profilés 99, présentant deux ailes horizontales inférieures, chaque pièce 20 est conformationnée pour enserrer l'une de ces ailes, le serrage étant réalisé au moyen d'ensembles vis/écrou 25.

[0031] Le manchon 21 est dimensionné pour enserrer un élément 5. Il comprend une fente inférieure 26 venant coïncider avec celle de l'élément 5.

[0032] La structure 22 présente une cage centrale 27, deux goujons filetés 28, destinés à être engagés dans des trous correspondants de la pièce 20 et du manchon 21 d'une part et dans des trous de la cage 27 d'autre part, et un jeu d'écrous et de rondelles permettant l'assemblage de l'ensemble. L'un et/ou l'autre des goujons 28 peut être vissé ou dévissé par rapport à la cage 27 de manière à régler la hauteur du manchon 21, et donc de l'élément 5, par rapport à la pièce 20.

[0033] Le plafond des magasins peut comprendre, en lieu et place des profilés 99 précités, des rainures à section en "T", auquel cas le goujon 28 supérieur comprenant une tête 28a propre à être engagée est à être retenue dans ces rainures, cette tête 28a étant utilisée à la place de la pièce 20.

[0034] Chaque ensemble 7 comprend un manchon 30 propre à recevoir deux éléments 5 bout à bout. Ce

manchon 30 à une structure similaire à celle du manchon 21, et comprend en particulier une fente 31 qui coïncide avec les fentes 15 des éléments 5 qu'il reçoit. Ce manchon 30 présente des trous taraudés et est équipé d'ensembles vis/écrous 32, 33 de serrage des éléments 5 en lui, ainsi que d'une plaquette 34 permettant l'appui de l'ensemble vis/écrou supérieur 32 sur les parois supérieures des éléments 5.

[0035] En référence à la figure 3, il apparaît que chaque organe couissant 8 comprend un corps 35 en forme de plaque, deux paires de roues 36 montées sur ce corps 35 et un pêne 37 d'axe perpendiculaire à celui des roues 36. Chaque organe 8 comprend en outre un ressort sollicitant ce pêne 37, placé dans une cage 38 dans laquelle le pêne 37 coulisse.

[0036] Le corps 35 présente une hauteur et une épaisseur telles que, lorsque l'organe 8 est engagé dans un élément 5, sa partie inférieure fait saillie de cet élément 5, au travers de la fente 15, et peut coulisser dans cette fente 15.

[0037] Cette partie inférieure présente deux trous 39 pour la fixation du support d'informations 9.

[0038] Des butoirs 40 sont aménagés au niveau des extrémités du corps 35 pour éviter tout risque de coincement de deux organes 8 dans un élément 5.

[0039] Les roues 36 sont montées sur la partie supérieure du corps 35 et au niveau des extrémités de celui-ci, chaque paire de roues 36 se trouvant sur l'une des faces de ce corps 35. Ces roues 36 peuvent rouler le long des parois des éléments 5 qui délimitent les fentes 15.

[0040] La partie inférieure du pêne 37 fait saillie de l'élément 5 lorsque l'organe 8 est engagé dans un élément 5, au travers de la fente 15, et est pourvu d'un organe d'accrochage 41 de forme circulaire.

[0041] Ce pêne 37 peut coulisser dans la cage 38 entre une position normale dans laquelle il peut, sous l'action dudit ressort, être engagé dans l'un des trous 16, et une position rétractée vers laquelle il est déplacé lorsqu'une traction est exercée sur l'organe 41. Dans cette position rétractée, le pêne 37 ne fait pas obstacle au coulisement de l'organe 8 dans les éléments 5.

[0042] Chaque support d'informations 9 présente une structure en forme de T renversé, à savoir présente une branche verticale 45 reliée à l'organe 8 par une extrémité et une branche horizontale 46 reliée, par sa zone médiane, à l'autre extrémité de la branche verticale 45. Des goussets 47 renforcent la liaison entre ces branches 45, 46.

[0043] La branche 45 est formée par deux barres télescopiques 50, 51.

[0044] La barre intérieure 50, notamment visible à la figure 3, présente une forme ronde en section transversale. Elle comporte deux pattes 52 à son extrémité non engagée dans la barre extérieure 51. Ces pattes 52 ont une conformation en fourche et viennent se placer autour de l'organe 41. Elles comprennent des trous 53 permettant leur assemblage à la partie inférieure du

corps 35 d'un organe 8, au moyen de boulons.

[0045] Cette barre intérieure 50 est en outre percée de quatre séries de fenêtres 55 régulièrement espacées et régulièrement réparties sur sa périphérie, les fenêtres 55 d'une série se trouvant aménagées en regard des fenêtres 55 de la série diamétralement opposée.

[0046] La barre extérieure 51 (cf. figure 4 et 5) présente une forme carrée en section transversale et est dimensionnée de telle sorte qu'elle peut tourner autour de la barre 50. Elle est percée de deux séries de fenêtres 55 régulièrement espacées, aménagées dans deux de ses parois latérales opposées. Les dimensions et espacements de ces fenêtres 55 sont identiques aux dimensions et espacements des fenêtres 55 de la barre 50.

[0047] La branche horizontale 46 comprend deux barres intérieures 60 présentant chacune une forme identique à celle de la barre 50, à l'exception des pattes 52, et une barre extérieure 61 de structure identique à celle de la barre 51.

[0048] Ainsi que cela est représenté, chaque support 9 comprend en outre une goupille 65 à structure en forme de U, destinée à être engagée au travers des fenêtres 55 des barres 50 et 51 pour fixer la barre 51 dans une position déterminée par rapport à la barre 50, et deux autres goupilles 66, également à structure en forme de U, destinées à être engagées au travers des fenêtres 55 des barres 60 et 61 pour fixer chaque barre 60 dans une position déterminée par rapport à la barre 61 selon les dimensions de l'affiche ou du panneau à supporter.

[0049] Chaque ensemble 10 est formé par une pièce en U 69 propre à être engagée au travers des fenêtres 55 et par une pince 70 propre à pincer le bord d'un panneau ou affiche 101 comportant les informations à présenter. Les pièces 69 peuvent être engagées au travers des fenêtres 55 des barres 61 et 60 en lieu et place des goupilles 66, dont elles remplissent alors la fonction.

[0050] La canne 11 comporte quant à elle un crochet 75 à une extrémité, pouvant venir en prise avec l'organe 41 de manière à permettre d'exercer la traction précitée qui permet d'amener le pêne 37 en position rétractée et de maintenir ce pêne dans cette position lors du coulisement d'un organe 8 dans des éléments 5.

[0051] Il va de soi que l'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus à titre d'exemple mais qu'elle en embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation. Ainsi, le système peut comprendre des éléments longitudinaux disposés selon une première direction et des éléments longitudinaux disposés selon une deuxième direction, différente de ladite première direction, en particulier perpendiculaire à celle-ci, au moins un des éléments longitudinaux disposés selon ladite première direction étant raccordé à au moins un élément longitudinal disposé selon ladite deuxième direction, de telle sorte qu'un organe couissant peut être déplacé d'un élément longitudinal vers l'autre, et inversement.

Revendications

1. Système de mise en place de supports d'informations dans un local, notamment de supports d'informations publicitaires dans un magasin à grande ou moyenne surface, comprenant des éléments longitudinaux (5) suspendus au plafond du local, et des supports d'informations (9) destinés à être suspendus à ces éléments longitudinaux (5) ;

système (1) **caractérisé en ce que** :

- lesdits éléments longitudinaux (5) sont conformés pour constituer des moyens de guidage et comprennent des moyens de blocage (16) aménagés régulièrement sur leur longueur ; et
- chaque support d'informations (9) est relié à au moins un organe coulissant (8), engagé sur au moins un de ces éléments longitudinaux (5) et pouvant coulisser le long de celui-ci, chacun de ces organes coulissants (8) comprenant des moyens de blocage (37) propres à coopérer avec ceux desdits éléments longitudinaux (5) pour permettre son immobilisation en un emplacement déterminé de ces éléments longitudinaux (5).

2. Système selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** chaque support d'informations (9) comprend :

- des moyens (50, 51) permettant le positionnement du panneau ou de l'affiche comportant les informations soit dans une position parallèle à la direction de déplacement de l'organe coulissant (8) auquel ledit support (9) est raccordé soit dans une position perpendiculaire à cette direction, et
- des moyens (55, 65) de blocage de ce support d'informations (9) dans l'une ou l'autre de ces positions.

3. Système selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisé en ce que** chaque support d'informations (9) comprend :

- des moyens (50, 51) permettant de régler la position en hauteur du panneau ou de l'affiche comportant les informations par rapport audit organe coulissant (8), et
- des moyens de blocage (55, 65) permettant de fixer ce panneau ou cette affiche dans une position donnée.

4. Système selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** chaque support d'informations (9) comprend une branche horizontale (46) le long de laquelle est destiné à être placé l'un des bords du panneau ou de l'affiche (101) comportant les in-

formations, cette branche horizontale (46) recevant des attaches (70) propres à venir en prise avec ce bord ; cette branche horizontale (46) est conformée de manière à être réglable en longueur et comprend des moyens de blocage (66, 69) permettant de lui conserver une longueur déterminée.

5. Système selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** chaque support d'informations (9) est relié à un organe coulissant (8) unique et présente une structure en forme de T renversé, à savoir présente une branche verticale (45) reliée à l'organe coulissant (8) par une extrémité et une branche horizontale (46) reliée, par sa zone médiane, à l'autre extrémité de la branche verticale (45).

6. Système selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la branche verticale (45) est formée par deux barres télescopiques (50, 51) dont une première est fixée audit organe coulissant (8) et dont la deuxième est reliée à ladite branche horizontale (46) et peut pivoter par rapport à la première barre (50), des trous ou fenêtres (55) étant aménagés dans l'une de ces barres (50, 51), au moins un trou ou fenêtre (55) étant aménagé dans l'autre barre (51, 50) et au moins une goupille (65) étant prévue pour être engagée au travers de trous ou fenêtres (55) de ces barres lorsque ces trous ou fenêtres (55) sont en alignement, les trous ou fenêtres (55) respectifs de chacune desdites barres (50, 51) étant disposés pour placer ladite branche horizontale (46) selon l'une ou l'autre des deux positions de pivotement précitées.

7. Système selon la revendications 5 ou la revendication 6, **caractérisé en ce qu'**au moins l'une desdites barres (50, 51) comprend une série de trous ou fenêtres (55) étagés.

8. Système selon l'une des revendications 5 à 7, **caractérisé en ce que** ladite branche horizontale (46) comprend au moins deux barres télescopiques (60, 61), des trous ou fenêtres (55) étant aménagés dans l'une de ces barres (60, 61), au moins un trou ou fenêtre (55) étant aménagé dans une autre barre (61, 60) et au moins une goupille (66, 69) étant prévue pour être engagée au travers de trous ou fenêtres (55) de ces barres lorsque ces trous ou fenêtres (55) sont en alignement.

9. Système selon l'une des revendications 5 à 8, **caractérisé en ce qu'**il comprend des ensembles (10) de préhension et d'accrochage des panneaux ou affiches, chaque ensemble (10) étant formé par une pièce en U (69) propre à être engagée au travers des fenêtres (55) et par une pince (70) propre à pincer le bord d'un panneau ou affiche (101) comportant les informations à présenter.

10. Système selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que

- chaque élément longitudinal (5) présente une section transversale sensiblement carrée ou rectangulaire, et comprend une fente longitudinale (15) aménagée dans un de ses côtés, et **en ce que** lesdits moyens de blocage que comprend cet élément longitudinal (5) sont constitués par une série de trous (16) aménagés dans la paroi de cet élément longitudinal (5) opposée à celle dans laquelle est aménagée ladite fente (16) ;
- chaque organe coulissant (8) est constitué par un corps (35) en forme de plaque pouvant être engagé dans ladite fente (16), deux paires de roues (36) montées sur chaque côté de ce corps (35), pouvant rouler le long de la paroi de l'élément longitudinal (5) délimitant ladite fente (16), et lesdits moyens de blocage que comprend cet organe coulissant (8) sont constitués par un pêne (37) d'axe perpendiculaire à celui des roues (36), sollicité par un ressort, ce pêne (37) pouvant coulisser entre une position normale dans laquelle il peut, sous l'action dudit ressort, être engagé dans l'un des trous (16) précités de l'élément longitudinal (5) et une position rétractée dans laquelle il ne fait pas obstacle au coulisement de l'organe coulissant (8) dans ledit élément longitudinal (5), ce pêne (37) ayant une extrémité qui dépasse dudit élément longitudinal (5) lorsque l'organe coulissant (8) est engagé dans cet élément longitudinal (5), cette extrémité comportant un organe d'accrochage (41), et
- le système comprend une canne (11) dont une extrémité comporte un crochet (75) pouvant venir en prise avec ledit organe d'accrochage (41) de manière à permettre d'amener ledit pêne (37) en position rétractée et de maintenir ce pêne (37) dans cette position afin de permettre le coulisement de l'organe coulissant (8).

45

50

55

FIG 1

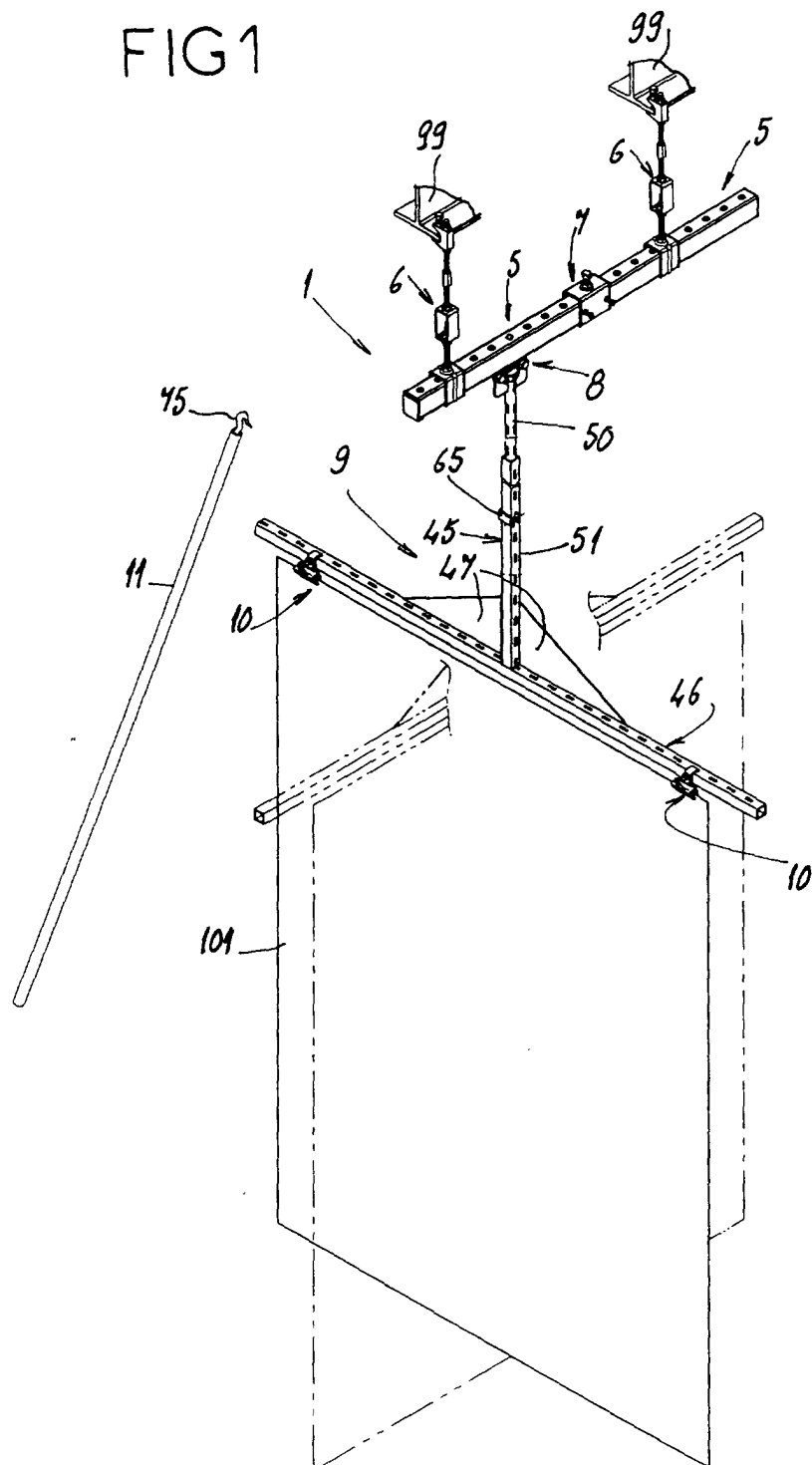
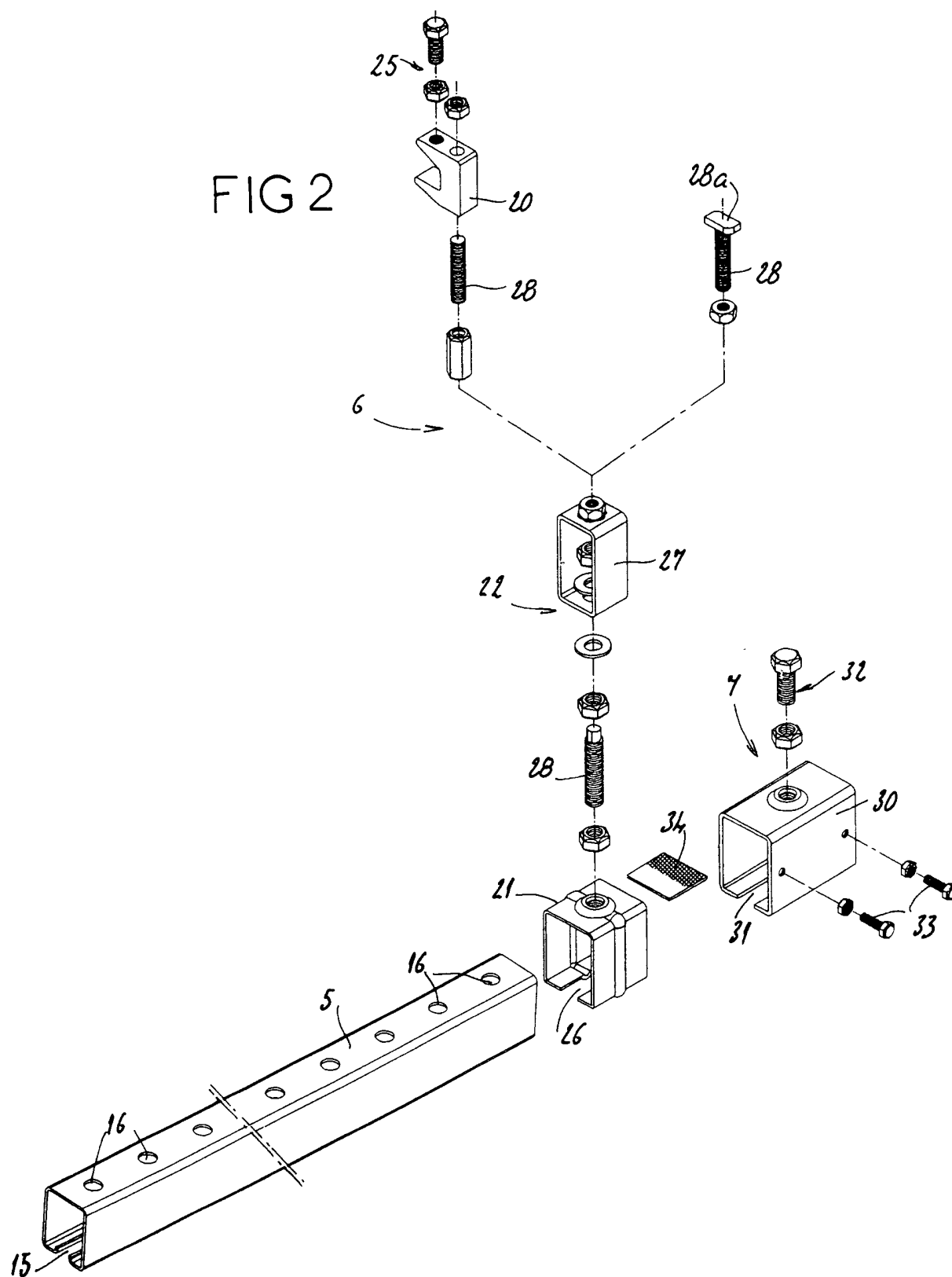
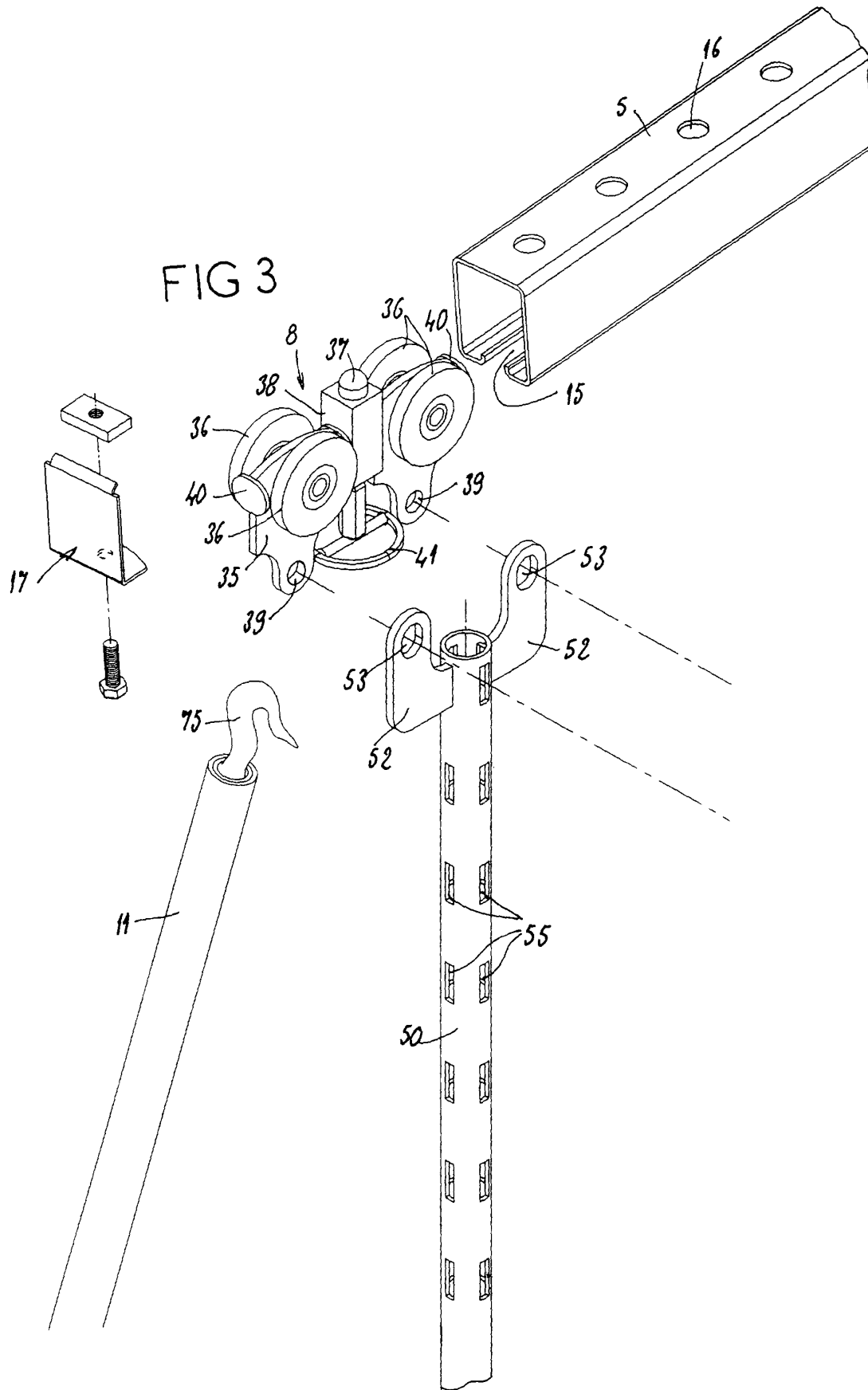


FIG 2





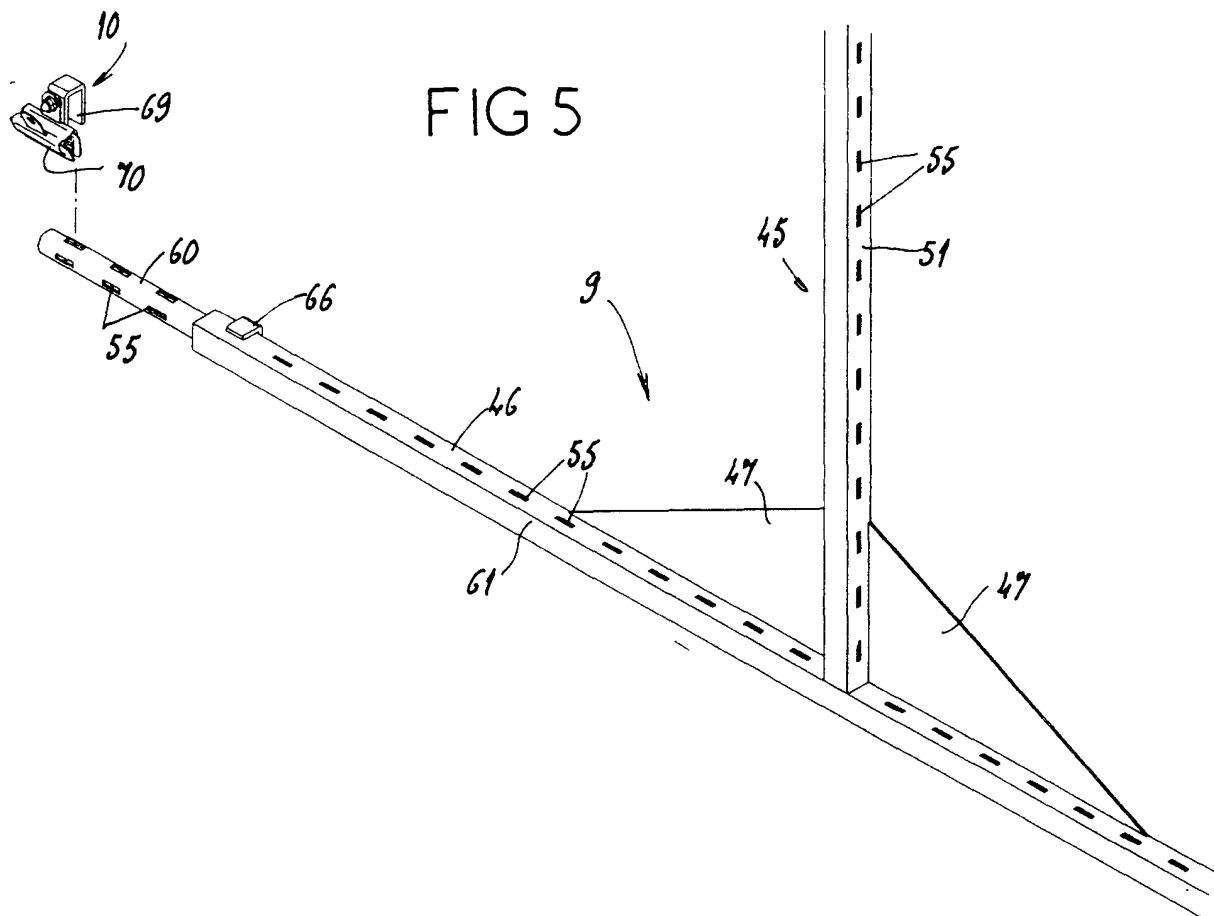
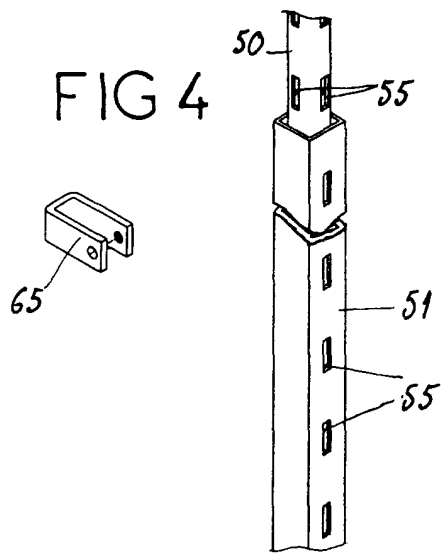
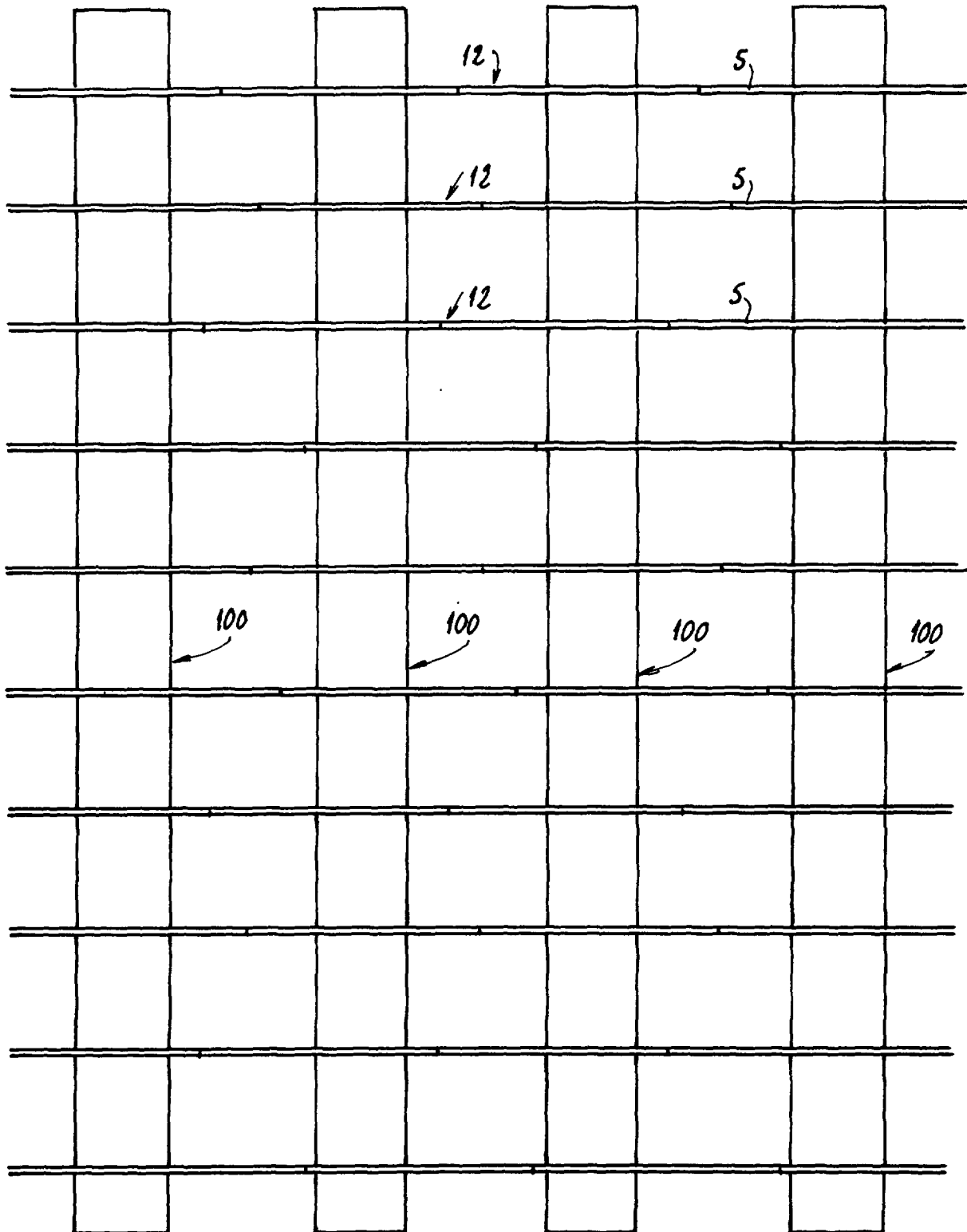


FIG 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 42 0098

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
Y	EP 0 118 664 A (LUHE WERK SULTMANN GMBH & CO K) 19 septembre 1984 (1984-09-19)	1	G09F15/00
A	* le document en entier *	2-5,10	
Y	DE 37 19 654 A (METZGER HERBERT) 29 décembre 1988 (1988-12-29) * colonne 3, ligne 54-61; figure 1 *	1	
A	NL 8 702 057 A (KOEN ALOIS DELEU) 3 avril 1989 (1989-04-03) * page 3, ligne 34 - page 5, ligne 8; figure 4 *	1-5,10	
A	US 2 547 368 A (BOOTH HENRY) 3 avril 1951 (1951-04-03) * revendication 1; figure 5 *	1	
A	US 3 732 633 A (MARGOLIS B ET AL) 15 mai 1973 (1973-05-15) * revendication 1; figure 3 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		10 juillet 2001	Puhl, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 42 0098

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-07-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0118664 A	19-09-1984	DE 3304128 A	09-08-1984
DE 3719654 A	29-12-1988	AUCUN	
NL 8702057 A	03-04-1989	AUCUN	
US 2547368 A	03-04-1951	AUCUN	
US 3732633 A	15-05-1973	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82